



Recours gracieux et recours contentieux

Par **tatonkimono**, le **14/04/2016** à **14:23**

Bonjour,

Nous sommes dans le cas où le recours administratif (gracieux ou hiérarchique) n'est pas obligatoire.

Une décision administrative défavorable implicite est née du silence gardée pendant 2 mois par l'administration suite à une demande d'un administré.

Une demande de motif de la décision défavorable ainsi qu'un recours gracieux sont envoyés en même temps dans les délais du recours contentieux.

Si aucune réponse à la demande de motif n'est communiquée dans le délai légal d'un mois, est-on contraint d'attendre le résultat du recours gracieux pour exercer un recours contentieux sur la décision initiale?

Je me pose cette question puisque le fait de ne pas motiver la décision défavorable à la demande de l'intéressé entache cette décision d'illégalité. Mais d'un autre côté, le recours gracieux est encore en cours...

Merci pour vos réponses.

Cordialement.